

SIDEX

SOUTIEN INDIVIDUALISE A LA DEMARCHE EXPORT DES PME/TPE

Le SIDEX est une aide spécifiquement destinée aux PME et TPE françaises. Rapide et simple d'accès, elle accompagne leurs projets de développement à l'international.

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises de tous secteurs d'activité (à l'exception du négoce), dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros HT. L'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas à ces critères.

Quels types d'opérations peuvent être menés ?

Deux types de missions à l'exportation sont éligibles à la procédure SIDEX :

- **La finalisation d'un contrat ou d'un partenariat à vocation export** : rencontrer à l'étranger un futur client, agent, distributeur avec lequel le demandeur souhaite finaliser un contrat à vocation export dont les retombées commerciales sont identifiées. (*Il ne doit exister aucun lien contractuel préalable avec l'entreprise étrangère rencontrée durant les 36 mois précédant la mission*).
- **La prospection de nouveaux marchés à l'étranger** : prospector de nouveaux marchés afin d'évaluer et de rechercher des débouchés potentiels à l'exportation pour l'entreprise.

Ne sont pas éligibles :

- Les missions s'inscrivant dans le cadre d'une participation collective.
- Les missions visant à créer une filiale commerciale.
- Les missions se déroulant dans un pays où se trouve une filiale de l'entreprise demandeuse.

Quels sont les pays concernés ?

Tous les pays (sauf embargo) classés en trois catégories prioritaires :

- Pays « Grand Large » :
Australie, Chine (y compris Hong Kong), Taïwan, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis, Mexique, Afrique du Sud, Angola, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Kazakhstan, Russie, Ukraine.
- Pays « Europe-Méditerranée » :
UE27 (sauf France), Algérie, Croatie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Norvège, Suisse, Tunisie, Turquie.
- Autres pays.

Quels est le montant de l'aide accordé ?

L'aide est forfaitisée en fonction du type de mission et de la zone ciblée.

| Type de Sidex | Nbre Sidex autorisés* | Nbre de personnes Prises en charge | Forfait unique |
|---|-----------------------|------------------------------------|--|
| Prospection « Grand Large » Prospection « Euro-Med » Prospection « autres pays » | 3 Sidex/an | 1 personne | 1 000 euros 500 euros 1 000 euros |
| Finalisation « Grand Large » Finalisation « Euro-Med » Finalisation « autres pays » | 3 Sidex/an | 2 personnes | 1 000 euros/pers 500 euros/pers 1 000 euros/pers |

**Prospection : un seul Sidex peut être sollicité par pays et par an*

Finalisation : un seul Sidex peut être sollicité par projet

Quels sont la procédure et le délai de traitement ?

- L'entreprise dépose sa demande en ligne sur le site www.ubifrance.fr (volet SIDEX), au plus tard 7 jours avant son départ en mission à l'étranger.
 - **Ubifrance apporte une réponse notifiée à l'entreprise par e-mail**, à condition que l'ensemble des éléments ait été porté à sa connaissance et sous réserve de vérifications des éléments transmis par l'entreprise à posteriori.
 - A l'issue de la mission, et dans un délai de 30 jours, l'entreprise doit envoyer son dossier de demande de remboursement (lettre de notification signée, carte d'embarquement des participants, compte-rendu de mission et relevé d'identité bancaire).
 - La subvention est versée à l'entreprise par virement bancaire.
- Ubifrance se réserve le droit de refuser tout dossier ne répondant pas aux conditions posées.*

Quels sont les engagements de l'entreprise ?

- L'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de minimis selon laquelle le total des aides publiques ne peut pas dépasser la somme de 200 000 euros maximum sur une période glissante de 3 ans versée sous ce régime.

CONTACTS :

Votre délégué régional Ubifrance :

Alain JACQUET – Tel : 02 31 54 40 18 – alain.jacquet@basse-normandie.cci.fr